

COMPTE-RENDU DU COLLECTIF INFORMATIQUE

du mardi 16 mars 2021



Montreuil, le 08/04/2021

• 15 présents au collectif sur la journée (début des débats vers 09h30 - Fin vers 17h30) • Moyen de communication : Zoom

« PRÉSENTS »

BALDO Pascale (DISI Rhône Alpes Auvergne Bourgogne) (RAAB)	CHABROULET Eric (DISI Ile De France (IDF)	MARTIN Véronique (DISI Centre Ouest)
BANCON Laurent (DISI Sud Ouest)	CHARLIER Jean-François (DISI Grand Est)	MORIN François (Section de Centrale)
BORDE Stéphane (DISI Grand Est)	DREUX Vincent (Section de Centrale)	RISACHER Michel (DISI Ile-De-France) (IDF)
BORDONNEAU Richard (DISI Sud Ouest)	HILARUS Samuel (Section de Centrale)	ROMAGNY Béatrice (DISI Grand Est)
BOURDIN Arnaud (DISI Rhône Alpes Auvergne Bourgogne) (RAAB)	LEROY Jacky (DISI Nord)	THIRION Nicolas (BN)

🔴 ORDRE DU JOUR

① Situation revendicative

- Tour de table

② Problématiques d'actualité

- CID
- Ateliers Editiques et corollaires
- Restructurations en Centrale et ses conséquences

③ Questions diverses

- Problématiques nouvelles

🔴 Introduction effectuée autour de l'ordre du jour et de son actualité, notamment à l'issue du CTR (09 février 2021) et du dernier GT informatique (04 mars 2021).

Dans les faits, il apparaissait à chacun que la situation de la DGFIP devait être décrite et évaluée largement pour information du collectif et mise en place de proposition d'action en connaissance de cause.

De ce fait, l'ordre du jour a été dépassé et un tableau aussi exhaustif que possible a été dressé de la situation.

Il a été noté que la totalité des sections informatiques étaient présentes et représentées, à l'exception de la DISI Sud-Est, que l'on s'est proposé de contacter.

I - ASSISTANCE ET RECRUTEMENT

L'assistance est un des points chauds de l'informatique en cette période de crise sanitaire.

Le collectif est revenu sur la «double peine» dont sont victime les CID, formule employée face au sous-directeur à l'informatique (B.Rousselet) et qui lui a déplu.

Les CID ont dû faire face :

- ✓ au travail classique d'assistance (comme l'installation de Windows 10) ;
- ✓ au travail lié à la crise de mise en place du télétravail pour tous les agents.

Il a été rappelé que Rousselet a remercié le travail effectué par les CID, et qu'en cas de sécurité sanitaire insuffisante, les personnels d'assistance pouvaient quitter leur lieu de travail.

La réalité peut être tout autre dans les faits.

En particulier lorsque des CID ont effectué plus de 100 km vers un poste, il est contre-nature de rebrousser chemin. Le temps est perdu l'est déjà en temps de trajet.

On mesure bien que les CID peuvent difficilement télétravailler.

La question a été posée si ces derniers avaient perçu la «prime Covid»

Il apparaît partout que la prime a été distribuée de manière particulièrement opaque, à la tête du client, au bon vouloir des chefs de service.

- A la DISI Grand Est, on précise que les personnels d'assistance se retrouvent en étau entre les ordres émanant de la DISI et ceux des DDFIP et DRFIP.

On estime que plusieurs camarades travaillant précisément en CID ont contracté le virus dans le cadre de leur travail.

Certains n'ont pas perçu la prime.

On apprend en séance qu'il y a 6 cas de COVID au sein des CID-SIL à l'ESI de Strasbourg. Aucun service d'assistance ne sera rendu en conséquence pendant 10 jours.

Le recrutement de CID est problématique, or c'est ce qu'il faudrait revendiquer.

On précise néanmoins qu'il est difficile d'envisager une action tant les personnels sont dispersés et isolés sur le territoire.

- A la DISI Centre Ouest, dans les ESI de Tours et Orléans, les CID ayant perçue la prime ne l'a pas été à son niveau maximum.

- A la DISI IDF, on estime qu'il faudrait suivre un objectif de télétravail de 70% à 80%. Il semble évident que l'embauche de CID s'impose. Néanmoins, on observe localement que la charge de travail est très disparate. Certains CID n'ont pas du tout reçu de prime. Le télétravail n'y était pas éligible, avant d'être plafonné à une journée maximum. Mais finalement, la direction désire apprécier la situation au cas par cas suivant la situation.

L'embauche de contractuels pose problème ; ainsi à la CID de Pantin, les fonctionnaires sont à peine majoritaires

On observe que l'assistance ne se limite pas au seul travail des CID ou SIL, mais que les AT continuent de fermer.

C'est le cas à Metz où les ateliers d'AT ferment et où il existe des personnels qualifiés en informatique qui occupent un poste administratif. Des collègues avec qualification de dactylocodeuses travaillant en administratif sont en souffrance.

Parallèlement à la fermeture des AT, le paradoxe est qu'il n'y a plus de chef de CID.

Cela amène le débat sur notre revendicatif face aux qualifications informatiques.

Le collectif se pose la question comment recruter en assistance à partir de quelles qualifications. Alors que des programmeurs et

même chef-programmeurs travaillent en CID, il est rappelé qu'à l'exploitation d'Orléans par exemple, le dernier programmeur d'exploitation, en occupation d'un poste essentiel va partir à la retraite.

Il est rappelé qu'il est impossible de muter un programmeur sur un poste de PAU en CID excentrée.

- En DISI IDF des TA sont en cours pour faire valoir des qualifications informatiques à des agents travaillant en informatique sur un poste administratif. Alors qu'à la DG la direction informatique semble favorable à la requête, c'est en interne au sein des services RH qu'a lieu le blocage.

On note que le recrutement des analystes et des PSE est une catastrophe, et que la volonté de la direction est certainement d'embaucher des contractuels de manière générale.

Le collectif précise qu'à fin juin a lieu un GT concernant la réorganisation des RH. Un but recherché doit être de supprimer des emplois.

Il est donc temps de mettre en avant nos revendications en matière de recrutement et de qualifications.

Des revendications écrites avaient déjà été formulées sur les qualifications qu'il faudra retrouver.

Le collectif a également posé la question de la qualification nécessaire pour exercer en

CID. Car on manque d'agents dans les CID.

Le collectif a marqué son attachement au décret de 1971 sur les qualifications informatiques comme précisé d'ailleurs dans l'orientation du syndicat. Les revendications ne devront pas être en porte à faux avec le décret.

Il s'agira de poser des revendications constructives pour permettre l'embauche et la pérennisation d'agents titulaires en informatique dans le cadre du respect du décret de 1971.

II - ATELIERS D'ÉDITIQUE, DE SCANNAGE ET MILITANTISME LOCAL

En plus de Meyzieu, 3 autres ateliers d'édition vont subsister (Reims, Nemours, Poitiers). Les autres ferment (Clermont, Strasbourg, Marseille en 2021 et Limoges en 2022).

Le sous-directeur à l'informatique affirme partout dans ses déplacements qu'il a cherché et obtenu de l'argent pour acquérir de nouvelles machines.

En matière d'organisation du travail, la situation est celle-ci :

- ✓ C'est l'organisation en équipe de l'atelier de Meyzieu qui sera généralisé.
- ✓ Sur le plan indemnitaire, les personnels de Meyzieu bénéficient actuellement de 2 primes :

- ✓ Une ACF de finition-scannage de 1123,02 €/an ;
- ✓ Une ACF éditique de 3020,59 €/an.
- ☛ Les personnels à Meyzieu perdent la première prime compensée pendant 6 ans maximum par une garantie. Cette garantie indemnitaire baissera avec l'augmentation de leur rémunération par ailleurs, ce qui fera stagner leur revenu.
- ☛ Les personnels de Poitiers, Nemours et Reims percevront la seconde ACF comme à Meyzieu.

C'est en se fondant sur cette seconde ACF que la Direction générale met en avant une augmentation de la rémunération des ateliers en dehors de Meyzieu, en omettant qu'ils mettent en place une situation sur le « moins disant » indemnitaire tout en imposant des conditions de travail en équipe plus contraignantes.

Le collectif se montre en faveur d'une revendication des 2 ACF soit 4143,61 €/an.

Également, le collectif note que la CGT est sans doute le dernier syndicat à ne pas se résigner à la fermeture des ateliers d'éditique ou de scannage. Ses revendications pour leur maintien demeurent.

Cette situation mérite d'être soulignée selon le collectif, car la (deuxième) pétition de Solidaires concernant les ateliers d'éditique fait débat. Il y a eu un refus de l'amender localement. Et les camarades observent que cette pétition est apparue nationalement sans que jamais les personnels n'aient été consultés

Cela a amené à l'évocation de la situation globale tant dans sa dimension militante, notamment face aux autres syndicats, que dans l'appréciation de la situation sur le devenir des services.

Les échanges montrent que l'organisation du travail se décidera en local.

On rappelle que M. Rousselet avait dit en GT que la situation étaient « acceptée » par les agents.

Une situation de « va et vient » risque de se mettre en place, où les directions locales risquent de dire que les directives viennent de Centrale, et la DG affirmer l'opposé en disposant que les décisions seront prises localement.

- ☛ En DISI Grand Est, il affirme lors d'un de ses visites que fermer est une nécessité pour qu'il n'y ait pas de surcapacité de production. Il est à la recherche de « rentabilité » (selon ses propres affirmations). Dans une DISI où un atelier subsiste (Reims) et un autre ferme (Strasbourg), le rapport de force local à Strasbourg fait qu'il y a une acceptation de la situation. C'est la CFTC qui en situation de rôle d'accompagnement. Une lettre ouverte de Solidaires ne faisaient que reprendre les éléments d'une DL de la CGT.

On juge que si une action doit être entreprise, c'est la période de la campagne IR qui est la plus propice aux dates allant du 06 avril

au 12 avril. Une grève est envisageable, mais il faut que tous les ateliers suivent le mouvement.

- ☛ A la DISI Centre Ouest, on précise que les ateliers ADO ont déjà été fermés. Avec l'opacité des primes, il y a un mal-être général qui s'est fait jour.
- ☛ A la DISI RAAB, on observe que le directeur ne prend aucune décision, même en matière de RH alors que cela ne coûte rien.

Lors de la visite de M. Rousselet, la CGT est la seule organisation à avoir écrit une déclaration liminaire. La CGT affirme que la fermeture des services ADO et EIFI se passe mal, ce qui bien sûr n'est pas l'avis de Rousselet.

La situation syndicale à Meyzieu est difficile par l'absence de militants sur place.

D'autre part, lié à l'organisation du travail et au lieu, il n'est pas facile de réunir les agents.

Une action de la CFTC (pétition) n'a rien donné.

Une mobilisation n'est pas « en vue ».

Pourtant nous devons rester vigilants sur les conditions de travail avec la mise en place des nouvelles machines en « U ». En effet, cette implantation a été choisie pour limiter le nombre de pas mais risque d'aboutir à n'avoir plus qu'un seul opérateur et aussi arriver à une organisation du travail plus « tayloriste ».

- ☛ A la DISI Nord, la fermeture des ateliers marquent des suppressions d'emplois massifs :
 - ✓ il y a eu 76 postes de cadres C supprimés ;
 - ✓ il y a eu 45 personnes des ateliers ADO mutés d'office.

Il n'y a pratiquement plus de cadres C dans la DISI.

Mais la mobilisation en période de crise sanitaire ne prend pas malgré des blocages d'ESI effectués. Aussi le choix a été fait dans la période d'accompagner les collègues pour limiter la casse. Ainsi 20 adhésions ont pu être effectuées dans les ateliers ADO. C'est ainsi que l'adhésion reste haute dans la section. C'est le seul syndicat qui assure l'information au sein de la DISI.

Mais on juge aussi dans la section qu'il y a un « petit moral » au sein de la DISI.

Cela apparaît d'autant plus nettement que la fin des CAP entraîne l'absence de défense des collègues. La section fait un vrai choix de suivi des agents. 5 cas ont pu être sauvés. Après 30 ans de travail dans des ateliers d'ADO, 1 agent doit s'occuper de la caisse dans une trésorerie. La situation est catastrophique.

- ☛ A la DISI IDF, des blocages durs ont eu lieu à Nemours (seul le directeur a été permis d'entrer). l'atelier d'édition est sauvé mais les ateliers de scannage ont fermé. 14 agents ont été réaffectés dans l'ESI, et 4 ont demandé une mutation dans une antenne de la direction de la Seine et Marne. Malheureusement, depuis que 2 de ces agents sont partis à

la retraite, l'antenne est abandonnée et les 2 agents restant ont dû demander un autre poste.

Solidaires a localement également refusé d'évoquer le remplacement des agents des ateliers d'édition qui doivent partir à la retraite, ce que la CGT a fait pendant le GT.

Ici aussi, si la direction générale évoque leur remplacement, ce n'est pas nécessairement par des agents titulaires, mais issus du bassin d'emploi de Nemours.

On évoque aussi la situation très disparate quant au télétravail, allant des agents le réclamant, jusqu'à ceux le rejetant.

Le collectif réaffirme la notion de volontariat pour le télétravail.

☛ A la DISI Sud-Ouest, malgré la situation concernant les conditions de travail à Poitiers, il n'y a guère d'illusions à se faire ; et Limoges est un désert syndical.

Ainsi, à Poitiers, la direction a «démunié» le terrain en concédant 1/4 d'heure le matin, a permis des arrangements sur la cantine ou encore a écouté les agents en temps partiel.

Poitiers est dispensée de campagne de DPR, il n'y aura pas de grève.

A cela est venu s'ajouter 6 jeunes recrutés en contractuel, il y a de futurs retraités que la situation indifférenciée, et des agents ne se sont pas associés à la pétition.

De plus, les relations avec Solidaires sont mauvaises et Solidaires n'a pas voulu par exemple amender sa pétition, FO est aux abonnés absents, et la CFDT va dans le sens du vent.

Ainsi, apparaît ainsi une organisation des DISI toute différente, tant dans le travail que géographiquement

III - RÉORGANISATION DU TRAVAIL EN CENTRALE ET EN DISI

Le constat nous est parvenu de l'administration Centrale.

Le découpage en MOA - MOE a vécu.

De services assurant le développement technique et de services assurant le métier de maîtrise d'ouvrage (Cap Numérique), tout a été refondu.

Mais cette refonte avec fusion des MOA et MOE s'est fait en 3 :

- ✓ Un service assurant le SI qui pilote ;
- ✓ Un service qui se veut une direction de projet ;
- ✓ Le service de la DTNUM qui se situe en dehors de la sous-direction informatique.

Si en première analyse la réorganisation ne semble concerner que les services de l'administration en matière informatique, on s'aperçoit rapidement au sein du collectif qu'il n'en est rien.

Cette organisation se couple avec un nouveau mode de développement dit «agile».

La direction générale par l'entremise de M.Rousselet désire généraliser ou au moins accentuer ce mode de développement.

Un manifeste agile existe, très court (1 page), articulé autour de 4 valeurs et 12 principes.

Il sera envoyé au collectif.

Surtout, il apparaît que les méthodes déployées sont peu adaptées aux gros projets (auto-organisation, itération du développement, moindre importance de la documentation...).

La méthode «Agile est expérimentée sur 5 projets, mais est également exportée dans les ESI.

De la même manière, le logiciel Blu Age de traduction automatisé du COBOL en java se poursuit.

La CGT rappelle qu'elle l'a toujours combattu, notamment en ce qu'il était porté par une petite société extérieure dont Jacques Attali est un administrateur. La ligne de code traduite coûte plus de 3€, ce qui constitue une manne pour une start-up devant traduire des millions de lignes de codes de la DGFiP. Par ailleurs, on observe que les premières traductions ne s'opèrent pas aisément et posent de nombreux problèmes.

☛ En Centrale, on observe que la méthode itérative (développement de spécifications qui entraîne un développement, qui engendre de nouvelles spécifications avant de nouveaux développement, etc.) entraîne des burn-out qui commencent à apparaître.

Une audience intersyndicale a été demandée à Rousselet qui ne donne pas suite pour l'instant.

De même, on constate que des projets sont mis en développement dans les ESI, surtout ceux qui paraissent mal ficelés. En cela, la réorganisation de l'administration centrale semble avoir une incidence dans les DISI.

Cela est à mettre en lien avec la disparition de tous les cadres C petit à petit.

Les locaux se vident l'informatique devient une informatique de développement.

☛ A la DISI RAAB, M.Rousselet a reconnu lors de sa visite que les équipes étaient à flux tendu, notamment sur GCOS dont l'exploitation se continue alors que les compétences se perdent et les agents ne sont pas remplacés.

A l'ESI de Lyon est développé un logiciel de supervision (SYNAPS), mais on parle d'un nouveau logiciel qui serait développé à la place (DYNACRAS). A la DISI Sud Ouest, on n'en a pas entendu parler.

Mais de nouvelles méthodes développement apparaissent avec DEVOPS, où on semble mettre tout le monde dans une même pièce pour développer. Ce nouveau mode d'organisation semble directement issu des méthodes «agiles» (voir 6ème principe du

manifeste agile). B.Rousselet a toutefois dû concéder une grosse réticence sur cette nouvelle méthode.

On a évoqué la réécriture d'ILIAD et de FIDJI car a été annoncée la sortie d'Exalogic en 2024 et l'abandon d'Oracle Forms.

L'ESI de Dijon aura la mission PEZ qui s'arrêtera au 1er janvier 2023 comme la mission RAR à Lyon qui s'arrêtera en 2022.

Des membres du collectif pensent néanmoins que la réécriture d'ILIAD pour 2024 est impossible.

- ☛ A la DISI sud Ouest, le déploiement dans les services de la méthode «agile» n'est pas vue d'un bon œil.
- ☛ A la DISI Grand Est, on observe que le site de Chalons migre des applications Cobol en Java par Blu Age. Cette traduction entraîne beaucoup d'erreurs, nécessitant un immense travail de correction.
- ☛ A la DISI Nord, la disparition de tous les ateliers laisse un vide. Mais l'exploitation est également impactée par le passage de GCOS (Bull) sous ZOS (IBM). Il y a un manque d'effectif et notamment de PSE. Avec le développement des Datalac, qui consiste en l'alimentation de silo de données, la DG met là aussi en place une nouvelle organisation des métiers et organisation de la DGFIP.

Le collectif estime que la force de l'informatique à la DGFIP réside dans son internalisation.

IV - ACTIONS ET PROPOSITIONS

Il ressort la nécessité d'informer, de dialoguer, de proposer et de décider avec les collègues afin d'emmener dans la mobilisation le maximum de sites et d'agents.

Pour y arriver, un travail collectif est à faire.

A - Présentation à la CEN des travaux du collectif avec 2 propositions, écrit par Laurent :

Le collectif informatique réuni le 16 mars a dressé un état des lieux des principaux sujets revendicatifs du moment dans la sphère informatique.

Nos débats, les remontées du terrain et l'analyse des positions de la DG suite aux derniers GT consacrés à l'informatique nous conduisent à mettre en avant les thèmes suivants :

- ✓ Réorganisations du SSI et des méthodes de travail et de pilotage (méthode «agile»);
- ✓ Restructuration de la filière éditique (industrialisation et fermetures);
- ✓ Situation très tendue de l'assistance de proximité (CID/SIL);
- ✓ Télétravail;
- ✓ Recours croissant au recrutement de contractuels;

- ✓ Bilan humain de la fermeture des ateliers ADO (suivi des agents reclassés);
- ✓ Introduction d'épreuves informatiques aux concours et examens (promesse d'avant COVID non tenue à ce jour);

Le collectif développera nos positions sur ces thèmes dans une expression (tract) afin de montrer la présence de la CGT sur tous ces sujets et de remobiliser les collègues informaticiens.

Il souhaite en outre soumettre à la CEN deux propositions :

- ✓ Demande d'une audience au sous-directeur SI pour porter ces questions;
- ✓ Organisation d'un collectif ponctuel dédié à la méthode «agile».

B - Actions

- ☛ Demander une audience à Rousselet pour porter les questions débattues en collectif faisant état des problèmes soulevés.
- ☛ Organiser un collectif sur la méthode «Agile» qui a une influence dans toutes les structures de la DGFIP et qui nécessiterait d'inviter des camarades de Centrale pas nécessairement issus du collectif informatique.
- ☛ Établir un bilan national CGT sur les reconversions des agents DISI forcés à muter en DDFIP/DRFIP suite à fermeture de service.

Mais pas seulement...

C - Ecriture d'un tract suivant les propositions faites à la CEN, sur la base des débats du collectif

L'élaboration d'un tract national d'alerte sur la dérive à la DGFIP doit être imaginé.

Il pourra porter sur la perte d'emploi statutaire au profit de contractuels avec parallèle de ce qui s'est passé chez France-Télécom.